REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DECISION NO

MINISTERE DES FIMANCESPeace - Work - Fatherland DU BUDGET MINISTRY OF TVESTOCK, FISHERIES AND ANMALINDUSTRIES

1 0 JUIL. 2019

Mill 50 ....

D/MINEPIA du...... Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales! 60

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

MINEPIA

Vu la Constitution:

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ; Vu

le Décret N° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Vii Industries Animales;

le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu

le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement; Vu

l'Arrêté n°207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés Vu auprès des Départements ministériels et de certaines Administrations publiques ;

la Décision n°00432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Internes de Vu Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements ministériels ;

la Note de Service nº034/NS/MINMAP/CAB du 25 avril 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Vu Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placées auprès des Chefs de Départements ministériels :

la lettre n°5534/L/MINFI/SG/DRF/SDBM/SM/AC1 du 22 août 2018 relative à la mise en place des Commissions Internes Vu de Passation des Marchés :

la lettre n°001/MINEPAT/CAB du 02 janvier 2019 relative à la désignation du représentant du MINEPAT au sein de la Vu Commission Interne de Passation des Marchés du MINEPIA;

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE

Article 1er: Est pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ainsi qu'il suit :

Président:

Monsieur DJOBO Samuel

## Membres:

Représentant du Ministère des Marchés Publics : Madame NGO BEGUEL Marthe Solange ;

Représentant du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales : Monsieur DOURNA ;

Représentant du Ministère des Finances : Monsieur NKABKOB LONDJOU Thomas ;

Représentant du Ministère des Investissements Publics : Madame ABANDA METOGO Stéphanie.

Secrétaire :

Madame NDONGOH MENDJOULA Ghislaine Virginie.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

## Ampliations:

- MINMAP
- ARMP
- CF/MINEPIA
- Intéressés
- Chrono/Archives./-

Yaoundé, le

JIII 2019

Decteur TAYUA